



ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

DEMANDE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE à remettre au service de scolarité de votre composante

L'annulation d'inscription entraîne l'annulation de toutes les notes et de tous les résultats de l'année en cours, retire le statut étudiant, entraîne la désaffiliation de la sécurité sociale étudiante (sauf si l'étudiant demande une prolongation au centre d'affiliation).

Une commission statuera sur les demandes transmises après le 30 Septembre et avant le 30 Novembre. Le remboursement des droits de scolarité pourra éventuellement être accordé à titre très exceptionnel. Après le 30 Novembre, les demandes seront examinées à titre exceptionnel et sans remboursement des droits de scolarité.

ATTENTION ! En cas de remboursement, la médecine préventive, les droits de transfert ainsi que les droits d'accès aux activités libres du SUAPS demeurent acquis à l'Université.

UFR, Ecole, Institut

Diplôme ou année d'étude visée par la demande

N° Etudiant

Civilité **Madame** **Monsieur**

Nom (patronymique)

Nom (d'usage)

Prénom

E-mail

Je sollicite par la présente demande :

L'annulation de mon inscription administrative, motivée dans l'encadré ci-dessous, éventuellement accompagnée d'un courrier explicatif et des pièces justificatives (ex. autorisation d'inscription, si vous vous inscrivez dans une autre université). Un RIB ou RIP à votre nom, ainsi que votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité sont à joindre à votre demande.

MOTIVATION DE LA DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION :

Fait à **Le**

Signature obligatoire

Avis motivé du Directeur de la composante ou de son représentant

- Avis favorable
 Avis défavorable

Pour les demandes postérieures au 30 septembre :
éléments permettant à la commission de statuer sur le fond, et sur un éventuel remboursement des droits de scolarité :

Signature

Poitiers, Le _____

Pour les demandes transmises avant le 30 septembre :

- Annulation acceptée avec remboursement

Pour les demandes transmises après le 30 Septembre et avant le 30 novembre : Avis de la commission en date du :

- Annulation acceptée avec remboursement
 Annulation acceptée sans remboursement
 Annulation refusée

Pour les demandes transmises après le 30 novembre :

- Annulation acceptée sans remboursement
 Annulation refusée

Le Président de l'Université et
par Délégation,
Le Vice-président de la CFVU

Poitiers, Le _____